

Comment pouvons-nous vous joindre ?

Pour tous conseils, informations ou rendez-vous de consultation, vous pouvez appeler les numéros suivants :

> **Centre néonatal**

061/23 84 45

> **Pour nous joindre depuis votre chambre**

8445

> **Secrétariat des consultations**

061/23 87 00

061/23 87 01

> **Consultation d'allaitement**

061/23 81 77 (lundi, mercredi et vendredi)

061/23 84 96 (mardi et jeudi)

> **Portage bébé**

+32 476 85 57 88

> **Massage bébé**

C. Desart +32 479 39 76 64

E. Massignan +33 64 319 46 18

Service social

061/23 88 92

Consultation tabacologie

Via le secrétariat : 061/23 87 00 ou 061/23 87 01

Centrale téléphonique

061/23 81 11



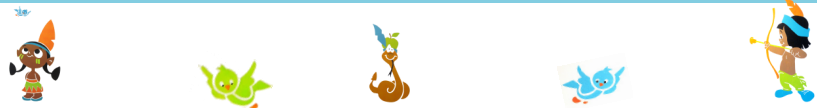
**Le Centre
Néonatal**

c'est par Là



Vivalia
Votre santé, notre quotidien

CHA LIBRAMONT, 35, AVENUE D'HOUFFALIZE, 6800 LIBRAMONT



Sommaire

Chers parents	p.3
Quand pouvons nous venir auprès de votre bébé ?	p.4-5
Comment se déroule une journée d’hospitalisation ?	p.6
Pouvons nous participer aux soins ?	p.7
Notre bébé a séjourné dans un autre centre néonatal avant de revenir ici ?	p.8
Où pouvons-nous nous restaurer ?	p.9
Devenir maman accompagnante de son bébé : qu’est-ce que	p.10-11
La chambre Maman-Bébé, en route vers la sortie	p.12
L’équipe du centre néonatal	p.13-16
Démarches d’inscription	p.17
Primes pour frais néonataux	p.17
Congés de maternité et de paternité	p.18
Notes	P.19
Comment pouvons-nous vous joindre	p.20

Notes

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....





Congés de maternité et de paternité

Votre congé de maternité compte plusieurs semaines (15 pour les salariées, 8 pour les indépendantes) réparties généralement entre:

- > le congé pré-natal d'une durée de 6 semaines pour les salariées (dont 5 facultatives), et d'une durée de 3 semaines pour les indépendantes (dont 2 facultatives)
- > le congé post-natal, équivalent à 9 semaines obligatoires pour les salariées ou 5 semaines pour les indépendantes. Ce congé post-natal peut être éventuellement complété par les jours ou les semaines non utilisés lors du congé prénatal.

En cas de naissances multiples

- > les salariées ont droit à 17 semaines de congé de maternité
- > les indépendantes ont droit à 9 semaines.

Si votre enfant reste hospitalisé plus de 7 jours après la naissance, vous récupérez les jours pendant lesquels il est resté hospitalisé. Vous pourrez ainsi prolonger votre congé de maternité sans toutefois dépasser 24 semaines.

Ex: si votre enfant prématuré reste hospitalisé 25 jours, votre congé de maternité pourra être prolongé de 18 jours (25—les 7 premiers jours). Ceci vous permet de bénéficier de votre congé de maternité au même titre que les mamans ayant accouché à terme!

Le congé de paternité (pour les papas qui travaillent sur le territoire belge) se compose de 10 jours de congé indemnisés à prendre dans les 4 mois suivant l'accouchement.

Concernent un éventuel congé d'allaitement ...

Ce congé ne fait l'objet d'aucune disposition légale, ce qui signifie que votre employeur devra toujours donner son accord pour obtenir ce congé. La médecine du travail intervient également dans cette décision (dans le cas où votre travail peut constituer un danger pour l'enfant que vous allaitez). Dans le cas où ce congé est octroyé, il donne droit à une indemnisation par la mutuelle. Renseignez-vous auprès de votre employeur! Il existe aussi la possibilité de bénéficier de pauses d'allaitement à la reprise de votre activité professionnelle. La demande doit être introduite auprès de votre employeur deux mois à l'avance. Vous obtiendrez davantage d'informations auprès de votre mutuelle ou auprès du service du personnel de votre employeur.

Chers parents,

Vous attendiez avec joie la naissance de votre bébé, tout se préparait gentiment ; cependant, les circonstances de sa naissance sont différentes de celles dont vous aviez rêvées ...

Dès sa naissance ou peu de temps après, votre bébé doit bénéficier de soins spécifiques et adaptés parce qu'il est né prématurément ou parce que, né à terme, il éprouve des difficultés à s'habituer à sa nouvelle vie.

Le pédiatre référent, assisté d'infirmières pédiatriques, vient de l'accueillir dans notre Centre Néonatal. Ils vous ont déjà transmis certaines informations sur son état de santé.

Durant son séjour, et quelle que soit la durée de celui-ci, nous mettrons tout en œuvre pour vous procurer ainsi qu'à votre bébé des soins efficaces et une attention particulière. L'équipe du centre néonatal est là pour vous accompagner, pas à pas.

Cette brochure contient des informations pratiques sur le déroulement d'une journée, les visites, la composition de notre équipe, ... Nous l'avons conçue sous forme de questions, celles qui nous sont généralement posées par les parents.

Nous espérons qu'elle répondra au mieux à vos préoccupations et nous restons à votre disposition pour toute autre question.

L'équipe du centre néonatal





Quand pouvez-vous venir auprès de votre bébé?



Situé au 1^{er} étage du bâtiment principal, proche de la maternité et du service de pédiatrie, notre centre néonatal est accessible par les ascenseurs du hall d'accueil ou par les escaliers à gauche de ceux-ci,

de 07H00 à 21H00

En dehors de ces heures, vous pourrez entrer par le service des urgences [niveau -1]. Le centre néonatal est organisé en une salle commune, d'une capacité d'accueil de plusieurs nouveau-nés.

Papa et Maman sont autorisés et encouragés à rendre visite à leur bébé quand ils le souhaitent et aussi souvent qu'ils le désirent. Nous savons combien il est important pour eux comme pour lui d'échanger des paroles, des câlins, des contacts privilégiés.

Pour entrer dans le service, vous sonnez, l'infirmière déverrouille la porte et vous donne accès au petit sas.

De manière préventive et pour des raisons d'hygiène, il est demandé de *vous laver les mains pendant une minute avec l'Hibiscrub®* [savon rouge antiseptique], de vous sécher les mains, d'appliquer la solution hydro-alcoolique et de revêtir *un tablier* placé sur une étagère au nom de votre enfant.



Si vous souffrez d'une infection respiratoire [rhume, laryngite, ...] ou si vous avez côtoyé une personne malade, procurez-vous immédiatement un masque auprès de l'infirmière présente et vous le porterez sur le nez et la bouche dès votre arrivée.

Durant la période hivernale, le masque est obligatoire

Démarches d'inscription

D'un point de vue administratif, il faut aller inscrire votre bébé. Dès que possible, présentez-vous, munis de votre carte d'assurance hospitalisation, [au guichet hospitalisation](#) situé au rez-de-chaussée, accessible

> du lundi au vendredi **> 08H00 à 18H00**

> le samedi, dimanche et jour férié **> 08H00 à 12H00**

Certains documents reçus lors de l'inscription [feuille rose et étiquettes] devront être remis aux infirmières du centre néonatal.

Lors de l'inscription, un **ACOMPTE** vous sera demandé [payable de préférence par carte bancaire] pour couvrir les premiers frais. Des explications complémentaires peuvent vous être fournies par le bureau des admissions.

Prime pour frais néonataux

Cette intervention est accordée aux parents domiciliés en province de Luxembourg dans les frais hospitaliers, médicaux ou de transport restant à charge du patient et résultant du transfert in utero ou d'un nouveau-né vers un service de soins néonataux intensifs [N] ou autre service de soins intensifs situé en dehors de la province de Luxembourg.

Elle est calculée proportionnellement sur le montant restant à charge du patient [à concurrence d'un montant maximum de 380 €]. Cela concerne tout transfert, même in utero, jusqu'aux 12 mois de l'enfant et le document doit être remis dans les 18 mois qui suivent la date du transfert.

Le formulaire de demande de primes est à votre disposition auprès du service social de l'hôpital. N'hésitez pas à le demander. Il est aussi téléchargeable à partir du site internet www.province.luxembourg.be. La direction des affaires sociales de la province peut vous fournir de plus amples informations à ce sujet [063/21.22.35].





L'équipe d'animation

Stéphanie, **notre institutrice**,
aidée de l'équipe de bénévoles « **Les P'tits Loups** »,
propose à votre enfant et à sa fratrie des activités ludiques [bricolage, jeux, ...].

Les jours ouvrables, la salle de jeux est ouverte



de 10H00 à 12H00
et
de 14H00 à 16H00



L'organisation de fêtes thématiques [Noël, Saint-Nicolas, Pâques, ...] agrémentent également la vie du service.

Grâce à leurs dons et leur investissement, nos locaux sont embellis par une superbe décoration.



Pour réduire au maximum les risques de contamination au moment des soins, frictionnez-vous les mains avec une solution hydro-alcoolique disponible à côté de votre enfant [flacon-pompe vert].

Les **visites** sont soumises au règlement suivant et aux mêmes consignes d'hygiène [lavage des mains et port du masque et de la blouse].

Les visites sont autorisées **entre 16H00 et 19H00**

> Visite des frère[s] et sœur[s] possible (à organiser avec l'infirmière).

> Les autres enfants peuvent regarder le bébé depuis la vitre du couloir des visiteurs

En dehors de vos visites, vous pouvez bien sûr nous téléphoner :

> **8445** -> depuis votre chambre de la maternité

> **061/23.84.45** -> votre domicile



Si la situation médicale le nécessite, il se peut que votre enfant doive rester en isolement par risque de contagion.

Dans ce cas, les visites seront également limitées. Le service vous en informera.

Pour le bon fonctionnement des appareils médicaux,
il vous est demandé de mettre votre GSM en silencieux.





Comment se déroule une journée d'hospitalisation ?

Les infirmières qui s'occupent de votre enfant changent au cours d'une même journée. Elles travaillent en trois pauses.

Au centre néonatal, la journée est également rythmée par des horaires bien précis, dictés par les repas des nouveau-nés. Il est essentiel de les respecter ainsi que les périodes de repos pour permettre au bébé de devenir progressivement plus autonome dans son alimentation et de poursuivre son développement.



Une fois les soins terminés, l'infirmière veille à préserver les moments d'intimité entre vous et votre bébé.

Soyez rassurés ! Si elle n'est pas présente physiquement auprès des nouveau-nés du centre néonatal, l'infirmière peut voir et entendre les monitorings sur une centrale et un baby-phone branché en permanence permet une écoute continue. Une sonnette vous permet également de rappeler l'infirmière si nécessaire.

En fonction du rythme du bébé et selon les ordres médicaux reçus, différents soins sont réalisés :

- > prise de paramètres, administration des médicaments, bain, prise de sang et autres examens programmés,
- > alimentation aux heures prévues, en fonction des compétences de votre bébé,
- > chez les petits, le poids du jour est important : il sera pris avant un repas et tout nu,
- > le bain ne sera pas donné automatiquement tous les jours,
- > le pédiatre responsable du centre néonatal passe tous les jours, y compris le week-end. Votre enfant peut, au cours de son séjour, être suivi par plusieurs pédiatres qui travaillent tous en collaboration,
- > selon les besoins, l'équipe pluridisciplinaire est sollicitée : kinésithérapeute, logopède, psychologue, infirmière sociale, ...



A chaque changement de pause, l'équipe infirmière se réunit. Ces rapports infirmiers sont des moments importants de [transmission d'informations relatives au suivi de votre bébé hospitalisé.](#)



L'équipe paramédicale



> Kinésithérapeute

Madame Virginie **Swinnen**

est disponible si des séances sont prescrites à vos enfants.

> Logopèdes

Mesdames Vinciane **Moris** et Elise **Baulard**,

peuvent être sollicitées pour réaliser des stimulations oro-faciales.

> Psychologue

Madame Isabelle **Danse**,

collabore avec notre équipe pour répondre à vos besoins ou à ceux de votre enfant durant son hospitalisation.

> Infirmière sociale

Madame Nathalie **Lecuire**,

peut vous conseiller et vous aiguiller face aux situations difficiles.

> Techniciennes de surface,

Joëlle et **Christine**,

assurent l'entretien quotidien de votre chambre.





L'équipe soignante

> L'infirmière en chef

Mme **Isabelle Gillet**, accompagne le pédiatre pendant son tour de salle, veille à la bonne organisation du service et à la planification des soins.

> Les infirmières

Notre équipe est composée de 23 infirmières pédiatriques, dont 2 sont également consultantes en allaitement maternel.

De jour, comme de nuit, nous réalisons les soins, administrons les traitements et assurons la surveillance de votre enfant.

Nous sommes également disponibles pour vous informer, vous soutenir et vous rassurer, vous et votre enfant.

> L'aide infirmière administrative

Martine, notre aide infirmière administrative [AIA], vous accueille, planifie les différents rendez-vous et nous épaulé dans notre travail de tous les jours dans un souci constant de qualité et d'efficacité.

> Les étudiants infirmiers

Les étudiants infirmiers travaillent sous notre responsabilité et celle de leurs maîtres de formation pratique Mmes **Patricia SCHEMBRI** et **Aurélie DUGAILLEZ**.



Pouvez-vous participer aux soins ?

Tout à fait ! Vous êtes invités à participer aux soins dès que l'état de santé de votre bébé le permet. Dès que vous le souhaitez, vous pouvez assister au bain, changer le linge, participer à l'alimentation de votre bébé, ...

Si votre choix s'est porté sur l'allaitement maternel, nous veillerons à vous accompagner au mieux, en concertation avec les accoucheuses du service de maternité et les consultantes en allaitement. A cet effet, un petit local d'allaitement est mis à votre disposition, respectant l'intimité que requiert ce moment. Il vous permet de tirer votre lait au calme, éventuellement auprès de votre bébé. Des paravents et des capes d'allaitement sont également à votre disposition.

Nous serons à vos côtés pour vous épauler dans tous ces gestes tellement importants et pour vous apprendre, étape par étape, à vous occuper vous-mêmes de votre bébé en suivant la philosophie des soins de développement.

Dans la mesure du possible, faites-nous parvenir des petits vêtements, des essuies et gants de toilette, des lingettes, des bavoirs, une brosse à cheveux.

Un petit jouet musical, un doudou ou un petit mouchoir [vous ayant appartenu et que vous avez porté pour l'imbiber de votre odeur] sont également les bienvenus pour créer un environnement rassurant. Veillez cependant à ne pas surcharger son espace de repos.

Les dessins des frère[s] et sœur[s] sont aussi acceptés. Ils permettent de tisser les liens pour vos aînés bien avant le premier vrai contact.





Votre bébé a séjourné dans un autre centre néonatal avant de revenir ici...

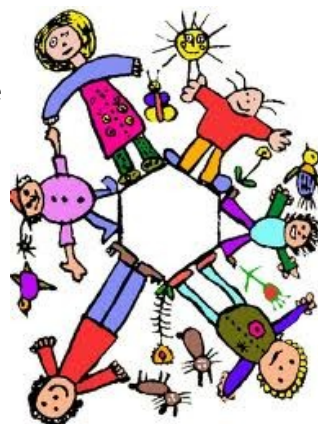
L'état de santé de votre bébé a nécessité des soins intensifs néonataux. Son séjour dans un autre centre néonatal, en dehors de la province, était incontournable.

Sa situation médicale évoluant, un retour dans notre centre néonatal est maintenant envisageable. Ce changement peut vous inquiéter parce que vous aviez progressivement pris vos repères là-bas.

Notre centre accueille des nouveau-nés qui n'ont plus les mêmes besoins de surveillance intensive; sa structure architecturale regroupe tous les bébés dans le même espace rendant les échanges avec les soignants et entre parents plus conviviaux. Cette disposition n'empêche pas par moment de vous isoler pour préserver l'intimité de votre petite famille.

La présence du personnel infirmier ne doit plus se faire en continu. Néanmoins, soyez rassurés, comme mentionné plus haut, si l'infirmière doit s'absenter quelques moments, elle peut voir et entendre les monitorings sur une centrale et un baby-phone branché en permanence permet d'avoir une oreille attentive.

Une sonnette vous permet aussi d'appeler en cas de besoin.



L'équipe du Centre Néonatal : Qui sont-ils ? Quel rôle ont-ils ?

Les Pédiatres

> Docteur Bonnie **Mercken**,
Chef de service, spécialisée en néphrologie

> Docteur Philippe **Dacier**,
Spécialisé en gastro-entérologie

> Docteur Geneviève **Franckart**,
Spécialisée en néonatalogie et cardiologie

> Docteur Laurence **Rixhon**,
Spécialisée dans l'étude du sommeil du nourrisson

> Docteur Valentine **Herbeuval**,
Spécialisée en infectiologie

Nous avons également des pédiatres consultants :

> Prof. Jean-Paul Misson, *neuropédiatre*

> Dr Nicole Seret, *spécialisée en diabétologie pédiatrique*

> Dr Christophe Chantrain, *spécialisé en immuno-hématologie pédiatrique*

> Dr Anne Destrée, *généticienne*

Nous collaborons également avec le Centre ECLORE

Nos pédiatres travaillent en interaction et se réunissent chaque lundi pour parler des enfants présents dans le service.

Tous les matins, votre enfant est examiné par un des pédiatres qui prescrit le traitement, les examens à effectuer et envisage l'évolution et la possibilité d'un passage en chambre Kangourou ou en chambre maman-bébé.

Il vous informe de l'état de santé de votre enfant, de son évolution et est disponible pour répondre à toutes vos questions.





La chambre Maman-Bébé, en route vers la sortie !

La sortie de votre bébé peut être envisagée prochainement. L'équipe du centre néonatal peut alors vous proposer de passer en chambre maman-bébé pour plusieurs jours.



Les mamans vivent souvent ces quelques jours comme le séjour à la maternité qu'elles n'ont pas eu. Vous gagnerez en confiance et en sécurité dans la proximité 24 h sur 24 avec votre bébé avant le grand retour chez vous !



Où pouvons-nous nous restaurer ?

Outre les repas accompagnants servis en chambre, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

Le restaurant hospitalier

situé à l'étage - 1

Ouvert : tous les jours de la semaine de 12H00 à 13H30, le week-end et les jours fériés de 12H00 à 13H30.

Au menu : des repas chauds ou assiettes froides.

Possibilité d'emmener le repas avec vous en chambre ou de consommer sur place.

La cafétéria Illico,

au rez-de-chaussée

Ouvert : tous les jours de la semaine de 08H30 à 17H30, le week-end et les jours fériés de 12H00 à 17H30.

Au menu : petite restauration chaude ou froide, sandwiches et boissons.

Possibilité d'acheter des magazines et journaux .

Des distributeurs automatiques de boissons, collations et friandises sont accessibles principalement au rez-de-chaussée.

Un local parents, réservé pour le centre néo-natal, est accessible en permanence (code d'accès = 3124) pour vous y détendre ou vous restaurer (micro-ondes et vaisselle à votre disposition).





Devenir maman accompagnante de son bébé : qu'est-ce que cela signifie ?

Si la durée d'hospitalisation de votre bébé doit être supérieure à la vôtre et selon la disponibilité des chambres à l'étage mère-enfant, vous pouvez devenir accompagnante pour une durée de 15 jours maximum, entre le jour de votre sortie et le retour de votre bébé à domicile.

En fonction de l'évolution de celui-ci, il peut être plus opportun de postposer ce séjour.

Administrativement, vous n'êtes plus hospitalisée, mais vous pouvez occuper jour et nuit une chambre [pas nécessairement celle de votre séjour], moyennant une facturation pour la literie et éventuellement les frais de repas.

Il est courant que ce type de séjour se transforme en *chambre Kangourou* ou en *chambre maman-bébé*.



Pour les mamans qui n'optent pas pour le statut d'accompagnante, leur présence au Centre Néonatal est autorisée sans restriction.

La chambre Kangourou, de quoi s'agit-il ?

Votre bébé devient de plus en plus autonome. Le pédiatre estime qu'il est capable de passer une partie de la journée à vos côtés.



Après passage du pédiatre au centre néonatal, l'infirmière vous amène votre enfant. La journée se déroule en respectant les tétées ou repas au biberon.

Le soir, le bébé revient passer la nuit au centre néonatal.



Ce type de séjour requiert donc plusieurs conditions :

- > Des critères médicaux qui autorisent l'enfant à quitter le secteur néonatal.
- > La présence continue de la maman à l'hôpital [hospitalisée ou accompagnante de son bébé].
- > Et la disponibilité d'une chambre à l'étage mère-enfant.

La chambre Kangourou est identifiée au sein de la maternité par une pancarte sur votre porte rappelant les règles très strictes d'hygiène et les conditions auxquelles les visites sont acceptées :

Visites uniquement de 14H00 à 20H00

> Frère[s] et sœur[s] autorisés sauf si malades

> Autres visiteurs :

- 4 adultes maximum par jour, non malades
- 15 minutes par personne
- 2 personnes max. à la fois

> Pas d'enfant[s] autre[s] que frère[s] et sœur[s]

N.B. : Si certains jours les visites sont, malgré les recommandations plus nombreuses, votre bébé restera au centre néonatal.

Quelques recommandations

> Désinfection obligatoire des mains au gel alcoolisé [flacon-pompe à l'entrée de la chambre]

> Seuls les parents peuvent sortir le bébé du lit ; en aucun cas, une visite ne peut prendre le bébé dans les bras.

Les équipes médicales et paramédicales vous demandent de vous engager à respecter ces consignes en signant une charte.

